

ENJEUX DE LA FORMATION

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (ou code)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE À L'EXAMEN DU PERMIS

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

La durée de validité du code de la route est de 5 ans. Le candidat se présentant à l'examen du permis de conduire dispose de ce délai pour se présenter à l'épreuve pratique.

EXAMEN PRATIQUE

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 17 ans et avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est noté le résultat, vous est remis en main propre à l'école de conduite ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

PERMIS PROBATOIRE

APPRENTISSAGE TRADITIONNEL :

Votre permis probatoire dure 3 ans. Vous avez 6 points. Votre permis est augmenté de 2 points à la fin de chaque année probatoire. Toutefois, vous ne devez pas commettre d'infractions interdits par la loi et passible de sanctions pénales entraînant une perte de points.

APPRENTISSAGE EN CONDUITE ACCOMPAGNÉE (AAC) :



ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE À L'EXAMEN DU PERMIS

Votre permis probatoire dure 2 ans. Vous avez 6 points. Votre permis est augmenté de 3 points à la fin de chaque année probatoire. Toutefois, vous ne devez pas commettre d'infractions interdits par la loi et passible de sanctions pénales entraînant une perte de points.



Erasmus École de conduite (SARL) - 28, Boulevard Raymond Poincaré - 35700 RENNES - Tél : 09.80.43.29.12 - n.boisseau@erasmus-conduite.fr - Siret : 751 583 071 00012 - APE : 8553Z - TVA INTRA : FR 36 751 583 071 - N° RCS : 751 583 071 R.C.S Rennes - Capital social : 17 000,00 € - N° agrément préfectoral : E 12 035 0785 0 - Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 53 35 102 79 35 auprès du préfet de la région de Bretagne - École labellisée - Qualiopi

